

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. Item](#)[Floquet, Amable, Histoire du parlement de Normandie IV, 1841 | Entité de Gaillon et de \[?\] Rouen](#)

Floquet, Amable, Histoire du parlement de Normandie IV, 1841 | Entité de Gaillon et de [?] Rouen

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0663

SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Histoire du parlement de Normandie](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Celle qui avertit magni "devenir courroucé
e ro, ch) redolu d'un pîr en exemple pour l'un
a leur venin b."

Le M^{re} n'est lui rendre le devoir. Le p^{re}
Faucon de Fraimille lui fut 2 harengues qui d demand
jusqu' au M^{re}. Lequier répond : "c'est une nio
que n'avez d'humour et eniêr de l'indignation du roi.
Sa bonté n'ayant eue sur son propre frère et vous eue
c) que son autorité s'ouvrent sur lui, l'honneur et
les biens de la sup^{re}, n'avez eue d'autre + obtiens de
le se faire par l'union et d'ailu + l'acte par le d'min
rebellion, arrivés en cette ill."

0. pol.

Après la cour de Aids, il reproche de voir re/ue
d'en rejeter le motif "par un attentat extraordinaire
sur son autorité ... cela nous donne occasion aux habitants
de la province ... de lui en soulever qui ont eue ces."

Après cela, il reproche "avoir, par Pochet
ou par courroucé, ou, les bras croisés, venir à l'un
H u que la rage et la violence inspirent à la population
en furie, que ne relâche aucun bras, et que ne
reprimant x la rigoureuse répression de la justice
obtiens en sa répression un blâme, d'après lesquels
le d'pense de l'autorité royale."

0. pol

(Les 2 derniers lettres sont imprimés aux
lettres plentes du 17 de 1639, portés à l'indication
de la cour de Aids. Du corn de l'ile de Rouen; elle
a été publiée le 3.1.40 /.

673. 683.